

**NATURAL SCIENCES AND  
ENGINEERING RESEARCH COUNCIL**

**CONSEIL DE RECHERCHES EN  
SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE**

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

**ACCESS TO INFORMATION ACT**

**LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION**

**ANNUAL REPORT**

**RAPPORT ANNUEL**

April 1, 2007 to March 31, 2008

Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008

The Access to Information Act (ATIA) provides Canadians with a right of access to records under the control of federal government institutions. The Act is based on the principles that information should be available to the public, that exceptions to this right should be limited and specific, and that decisions about disclosure should be reviewed independently of government. Institutions are legally obliged to report annually to Parliament on activities related to the Act.

*La Loi sur l'accès à l'information (LAI)* donne aux Canadiens le droit d'avoir accès aux documents qui sont détenus par des institutions fédérales. La Loi repose sur le principe que l'information doit être accessible au public, que les exceptions à ce droit d'accès doivent être limitées et précises, et que les décisions quant à la communication sont susceptibles de recours indépendants du pouvoir exécutif. Les institutions fédérales ont l'obligation légale de déposer au Parlement un rapport annuel sur les activités liées à l'application de la LAI.

**BACKGROUND**

**HISTORIQUE**

The Natural Sciences and Engineering Research Council (NSERC) is the primary federal agency investing in post-secondary research and training in the natural sciences and engineering. NSERC was established on May 1, 1978, as a federal agency defined as a "separate employer" by the *Public Service Staff Relations Act*. It is funded directly by Parliament and reports to it through the Minister of Industry, with responsibility for promoting and supporting research in the natural sciences and engineering, other than the health sciences.

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) est le principal organisme fédéral qui investit dans la recherche et la formation postsecondaires dans le domaine des sciences naturelles et du génie. Créé le 1<sup>er</sup> mai 1978, le CRSNG est un établissement public fédéral qui a le statut d'employeur distinct en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Il reçoit son financement directement du Parlement et lui fait rapport par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie. Il est chargé de promouvoir et de soutenir la recherche en sciences naturelles et en génie, à l'exception des sciences de la santé.

NSERC's vision is to make Canada a country of discoverers and innovators for the benefit of all Canadians. NSERC invests in people, discovery and innovation through programs that support university and college-based research in the natural sciences and engineering on the basis of national competitions. NSERC leads the advancement of knowledge in these fields and ensures that Canadian scientists and engineers can seize

Le CRSNG s'est donné comme vision d'aider à faire du Canada un pays de découvreurs et d'innovateurs, au profit de tous les Canadiens. Le CRSNG investit dans les gens, la découverte et l'innovation par l'intermédiaire de programmes d'appui à la recherche universitaire et collégiale en sciences naturelles et en génie, qui reposent sur des concours nationaux. Le CRSNG joue un rôle de chef de file dans l'avancement des connaissances en sciences et en génie et fait en

opportunities as key players in a global research community. NSERC connects and applies the strength of the academic research community to address the opportunities and challenges of building sustainable prosperity for Canada. NSERC inspires new generations of students to pursue careers in science and engineering and to provide them with the means to develop their full potential.

sorte que les scientifiques et les ingénieurs canadiens puissent saisir les occasions qui leur permettront de jouer un rôle clé dans le milieu international de la recherche. Le CRSNG relie le milieu de la recherche universitaire et collégiale, et met à profit sa vigueur afin de saisir les occasions et de relever les défis pour assurer au Canada une prospérité durable. Le CRSNG incite les nouvelles générations d'étudiants à faire carrière en sciences et en génie et leur donne la possibilité de réaliser leur plein potentiel.

NSERC awards scholarships and research grants and builds partnerships among universities, colleges, governments, and the private sector. These grants and scholarships are awarded through a system of peer review, an efficient and economical way to ensure that public funds are invested in high quality research and training activities. Applications submitted to NSERC are thoroughly assessed by selection committees made up of volunteer experts in the natural sciences and engineering fields from the university, industry, or public sectors in Canada or abroad.

Le CRSNG accorde des bourses et des subventions de recherche et établit des partenariats entre les universités, les collèges, les gouvernements et le secteur privé. Ces bourses et subventions sont accordées selon un système d'évaluation par les pairs, une façon économique et efficace permettant d'assurer que les fonds publics sont investis dans des activités de haute qualité en recherche et en formation de chercheurs. Les demandes présentées au CRSNG font l'objet d'un examen exhaustif par des comités de sélection composés d'experts bénévoles en sciences naturelles et en génie, issus du milieu universitaire, industriel ou gouvernemental, tant du Canada que de l'étranger.

NSERC's Council is composed of a President and up to 21 members appointed from academia, industry, and the public sector by the Governor-in-Council. The Council meets three times per year and provides advice on strategic directions and approves budget allocations. It is supported by a staff of 374 professional and support personnel.

Le Conseil du CRSNG est composé d'un président et d'au plus 21 membres nommés par le gouverneur en conseil et issus des secteurs public et privé ainsi que du milieu universitaire. Le Conseil se réunit trois fois par année; il fournit des conseils sur l'orientation stratégique du CRSNG et approuve les allocations budgétaires. Le Conseil est secondé par un personnel composé de 374 professionnels et employés de soutien.

## **ORGANIZATION**

The President is the head of the institution for the purposes of the Act as defined in Section 3 and, thus, has legal responsibility for its implementation by NSERC. The President has delegated certain of her responsibilities and authorities to the Executive Vice-President, the Corporate Secretary and the Access to Information and Privacy (ATIP) Coordinator.

## **STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**

La présidente est la responsable de l'institution et, aux fins de la LAI, tel qu'il est défini à l'article 3, a la responsabilité légale de la mise en œuvre de la Loi par le CRSNG. La présidente a délégué certaines de ses responsabilités et certains de ses pouvoirs au vice-président directeur, à la secrétaire du Conseil du CRSNG et au coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP).

The Corporate Secretary is the executive responsible for the day-to-day administration of the ATIA by

La secrétaire du Conseil du CRSNG est le cadre de direction responsable de l'administration quotidienne de

and within NSERC. The ATIP Office, which is staffed with 1.5 employees, reports to the Secretary. This organization works well as the officials responsible for the Act are within two or three reports of the President. Moreover, the Secretary to Council is well-placed strategically and functionally to support and promote the Act.

### **Delegation Instrument**

NSERC made no changes to its formal delegation instrument during this reporting period. A schedule reflecting the current delegation by the President is attached as Appendix B.

## **STATISTICS**

### **Interpretation**

NSERC received 17 formal requests under the *Access to Information Act* (ATIA) in 2007-2008. A statistical report is attached as Appendix A. Three requests were carried over from the previous year. Three requests were received late in the year and were carried forward into the 2008-2009 reporting period. This number of requests is consistent with the average of 20 requests that NSERC has received in each of the five preceding years. The annual average doubled about five years ago and this increase has been sustained. Request are also increasing in complexity.

Of the seventeen requests received this year, ten were submitted by businesses seeking information about research projects funded by NSERC, contracts, or NSERC's use of temporary personnel. Three of the requests were submitted by academics, three by the media, and one by the public.

In nine cases, NSERC was able to disclose the responsive records fully to the requester without citing exclusions or invoking exemptions. In six cases, NSERC made partial disclosures. Two

la LAI par le CRSNG et au sein de celui-ci. Le Bureau de l'AIPRP, doté de 1,5 employé, relève de la secrétaire du Conseil. Cette structure organisationnelle fonctionne bien puisque les agents délégués responsables de la Loi occupent un poste qui se situe à deux ou trois paliers de responsabilité de celui de la présidente. La secrétaire du Conseil est également bien placée d'un point de vue stratégique et opérationnel pour soutenir et promouvoir la Loi.

### **Instruments de délégation**

Le CRSNG n'a apporté aucune modification à ses instruments de délégation officiels au cours de la période de rapport. L'ordonnance actuelle de délégation des pouvoirs par la présidente est présentée à l'annexe B.

## **STATISTIQUES**

### **Interprétation**

En 2007-2008, le CRSNG a reçu 17 demandes officielles en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* (LAI). Un rapport statistique figure à l'annexe A. Trois demandes présentées au cours de l'exercice précédent ont été reportées au présent exercice. Trois autres demandes reçues vers la fin du présent exercice ont été reportées à la période de rapport 2008-2009. Le nombre de demandes reçues cette année se rapproche du nombre moyen de demandes traitées par le CRSNG au cours de chacune des cinq dernières années qui est de 20. Il y a environ cinq ans, la moyenne annuelle a doublé, puis elle s'est maintenue à ce niveau. La complexité des demandes s'accroît également.

Des 17 demandes reçues cette année, dix provenaient d'entreprises qui voulaient obtenir des renseignements sur des projets de recherche financés par le CRSNG, sur des contrats ou sur l'utilisation de personnel temporaire par le CRSNG. Trois demandes ont été présentées par des universitaires, trois par les médias et une par un particulier.

Dans neuf cas, le CRSNG a été en mesure de divulguer au demandeur les documents demandés, sans devoir citer d'exclusions ni invoquer d'exemptions. Dans six cas, le CRSNG a fait des divulgations partielles.

requests were transferred to other institutions.

Of the six requests that resulted in partial disclosures, NSERC invoked the mandatory Section 19 exemption for personal information in all but one case. Section 19 is the exemption most often invoked by NSERC to protect sensitive information when processing requests. Other exemptions are invoked more rarely. This year, for example, NSERC invoked the Section 23 exemption to protect confidential solicitor-client exchanges in two responses, and Section 16(2) in two cases to protect system passwords.

NSERC completed 12 requests within the initial thirty day statutory deadline, seven of which were completed within ten days or less. Two requests were completed within sixty days and one within 120 days. Two others required more than 120 days to process. NSERC invoked Section 9 to extend the time limit for response on three occasions to consult with other government institutions and twice to notify and consult with third parties whose interests might have been affected by proposed disclosures.

## Observations

Although NSERC's request volume remains comparatively low, certain requests are complex, involve hundreds of pages of documents, and require considerable time and resources to process.

Of the more complex requests that NSERC processed this year, three were submitted by the media seeking information related to allegations and investigations of research misconduct that had been reported to NSERC by universities in recent years. Research misconduct refers to such matters as plagiarism or falsification of research results.

Access to Information requests related to these cases can be challenging because they require a careful balancing of public and private interests. It is important to bear in mind that these are not criminal

Deux demandes ont été transférées à une autre institution fédérale.

Des six demandes ayant fait l'objet de divulgations partielles, le CRSNG a invoqué, dans tous les cas sauf un, l'article 19 portant sur l'exemption obligatoire concernant les renseignements personnels. L'exemption en vertu de l'article 19 constitue celle que le CRSNG invoque le plus souvent dans le traitement des demandes afin de protéger des renseignements sensibles. D'autres exemptions sont citées, mais plus rarement. Cette année par exemple, le CRSNG a invoqué dans deux cas l'article 23 (concernant le secret professionnel liant un avocat et son client) et, dans deux cas également, le paragraphe 16(2) afin de protéger les mots de passe de systèmes.

Le CRSNG a traité 12 demandes dans l'échéance initiale de 30 jours prévue par la Loi, sept d'entre elles ayant été traitées en dix jours ou moins. Deux demandes ont été traitées dans un délai de 60 jours et une demande, dans un délai de 120 jours. Deux autres demandes ont été traitées dans un délai de plus de 120 jours. Le CRSNG a invoqué trois fois l'article 9 permettant de proroger le délai de réponse afin de consulter d'autres institutions fédérales, et deux fois afin d'aviser et de consulter des tiers dont les intérêts pouvaient être lésés par les divulgations proposées.

## Observations

Bien que le CRSNG ait reçu relativement peu de demandes, certaines d'entre elles sont complexes, comportent des centaines de pages, et leur traitement exige beaucoup de temps et de ressources.

Parmi les demandes les plus complexes que le CRSNG a eu à traiter cette année, trois ont été présentées par des médias cherchant des renseignements relatifs à des allégations ou des enquêtes sur des cas d'inconduite scientifique rapportés au CRSNG par des universités au cours des dernières années. L'inconduite scientifique comprend le plagiat ou la falsification des résultats de recherche.

Les demandes d'accès à l'information relatives à ces cas peuvent s'avérer problématiques, car elles exigent de départager soigneusement l'intérêt public des intérêts privés. Il est important de garder à l'esprit que ces

investigations; they are administrative inquiries conducted in private by the researcher's employer, or, in the case of a student, by the host academic institution. The identities of those involved are protected based on privacy considerations. At the same time, because the individuals involved may have received federal funding, there is a demand for information and increasing support for the view that more information related to these matters should be made public.

NSERC's ATIP Office spent considerable time last year reviewing hundreds of pages of documents in response to these requests. The challenge was to protect the identities of researchers in these highly sensitive contexts, as required by law, while attempting to disclose "anonymized" information that would provide the media requesters with insights into the nature of these processes in the interest of transparency and accountability.

### **Formal Versus Informal Access**

NSERC promotes informal communication with the public whenever possible. Communication policies and program procedures encourage proactive disclosure of non-sensitive information, particularly when there is significant demand either from the research community or the public. For example, detailed lists of awards are published and posted on NSERC's Web site soon after they are announced. A search engine, available to the public on NSERC's Web site, contains more than 15 years of detailed data about NSERC awards and produces customized responses to queries. These initiatives reduce the amount of time required to respond to routine requests for information and also satisfy the information requirements of a number of individuals who might otherwise have submitted formal ATIA requests.

The ATIP office has also negotiated regular disclosures without requiring a request under the Act

demandes ne sont pas des enquêtes criminelles; ce sont des enquêtes administratives menées en privé par l'employeur d'un chercheur ou, dans le cas d'un étudiant, par l'établissement d'accueil. L'identité des personnes concernées est protégée, puisque ce type de renseignements est considéré comme relevant de la vie privée. Par ailleurs, étant donné que les personnes concernées ont pu recevoir des fonds fédéraux, le CRSNG reçoit des demandes de renseignements à ce sujet, et de plus en plus de personnes croient que les renseignements liés à ces cas devraient être rendus publics.

Le Bureau de l'AIPRP du CRSNG a investi beaucoup de temps l'année dernière à examiner des centaines de pages de documents afin de répondre à ces demandes. Le défi consistait à protéger l'identité des chercheurs dans des contextes extrêmement délicats, tel que la Loi l'exige, tout en divulguant, par souci de transparence et d'obligation de rendre compte, de l'information dépersonnalisée, tentant ainsi de fournir aux demandeurs des médias un aperçu de la nature des processus en cause.

### **Interface des demandes officielles et officieuses**

Le CRSNG déploie beaucoup d'efforts afin de promouvoir la communication informelle avec le public. Les politiques du CRSNG en matière de communications et d'administration de programmes encouragent la divulgation proactive de renseignements non sensibles pour lesquels il existe une demande importante de la part de la communauté de recherche ou du grand public. Par exemple, les listes détaillées des subventions et des bourses accordées sont diffusées et affichées dans le site Web du CRSNG peu après l'annonce des résultats. Un moteur de recherche, accessible au public dans le site Web du CRSNG, permet d'accéder à des données précises, cumulées depuis plus de 15 ans, sur les subventions et les bourses accordées par le CRSNG, et de donner des réponses pertinentes à des requêtes particulières. Ces initiatives permettent de réduire le temps requis pour répondre aux demandes habituelles de renseignements et de satisfaire les demandes de renseignements d'un certain nombre de personnes qui, autrement, présenteraient peut-être des demandes officielles en vertu de la LAI.

Le bureau de l'AIPRP a également négocié des pratiques de divulgation périodique n'exigeant pas de demandes en

in a few cases where there have been repeated requests for simple information, such as temporary help call-ups. Thus, NSERC has had some success in ensuring that the Act does not replace existing mechanisms of communication.

In 2007-2008, NSERC continued to refine and expand its Internet presence. Virtually all of the literature and regulations related to NSERC programs are available on the Web, as are the results of competitions. In addition, a growing number of NSERC forms can be completed and transmitted to NSERC electronically.

### **Training and Awareness**

The ATIP Coordinator delivered three half-day general training and awareness sessions for NSERC employees during this reporting period, as well as a focused session for junior program officers on editing peer review documents before providing them to applicants informally as feedback. In all, 51 employees took part in ATIP training during this reporting period.

The half-day session, which has been developed in-house by the Coordinator, provides a general overview of the ATIP legislation and, in most cases, a practical component geared to the needs of the particular participants. Sessions are organized as seminars to stimulate discussion and are limited to a maximum of 12 participants, drawn as much as possible from the same work group. The content underscores the importance of consulting the Coordinator when new or unusual information requests are received informally. This is to ensure that responses to informal queries are consistent with the requirements and spirit of the ATIA. Formal feedback received from session participants has consistently been very positive.

vertu de la LAI, dans quelques cas de demandes répétées de renseignements simples, tels que ceux relatifs aux commandes d'aide temporaire. Le CRSNG a donc réussi, dans une certaine mesure, à s'assurer que la LAI ne remplace pas des mécanismes de communication existants.

En 2007-2008, le CRSNG a continué de consolider et d'élargir sa présence dans Internet. Presque tous les documents et les règlements liés aux programmes du CRSNG, ainsi que les résultats des concours, sont disponibles dans le site Web du CRSNG. De plus, un nombre croissant de formulaires du CRSNG peuvent être remplis et transmis électroniquement au CRSNG.

### **Formation et sensibilisation**

Au cours de la période visée par le présent rapport, le coordonnateur de l'AIPRP a tenu trois séances de formation et de sensibilisation d'une demi-journée à l'intention des employés du CRSNG. Il a également donné une séance adaptée aux nouveaux administrateurs de programme sur la révision des documents rédigés au cours de l'évaluation par les pairs avant de les transmettre aux candidats de façon officielle, aux fins de rétroaction. En tout, 51 employés ont participé à des séances d'information relatives à l'AIPRP au cours de la période visée par le présent rapport.

Les séances d'une demi-journée, qui ont été mises au point à l'interne par le coordonnateur, permettent aux participants d'avoir un aperçu des lois relatives à l'AIPRP et, le plus souvent, comportent un élément pratique axé sur les besoins particuliers des participants. Présentées sous forme de séminaires, ces séances favorisent la discussion; elles regroupent au plus 12 participants provenant, dans la mesure du possible, du même groupe de travail. Le contenu souligne l'importance de consulter le coordonnateur de l'AIPRP lorsqu'un employé reçoit de façon officielle de nouvelles demandes de renseignements ou des demandes inhabituelles. Cet effort fait en sorte que les requêtes officielles sont conformes aux exigences et à l'esprit de la LAI. La rétroaction officielle des participants à l'égard de ces séances a été très positive.

REPORT ON THE ACCESS TO INFORMATION ACT  
 RAPPORT CONCERNANT LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

Institution Natural Sciences and Engineering Research Council/Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie				Reporting period / Période visée par le rapport 2007/04/01 - 2008/03/31	
Source	Media / Médias 3	Academia / Secteur universitaire 3	Business / Secteur commercial 10	Organization / Organisme 0	Public 1

I Requests under the Access to Information Act / Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information	
Received during reporting period / Reçues pendant la période visée par le rapport	17
Outstanding from previous period / En suspens depuis la période antérieure	3
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>
Completed during reporting period / Traitées pendant la période visée par le rapport	17
Carried forward / Reportées	3

II Disposition of requests completed / Disposition à l'égard des demandes traitées				
1. All disclosed / Communication totale	9	6.	Unable to process / Traitement impossible	0
2. Disclosed in part / Communication partielle	6	7.	Abandoned by applicant / Abandon de la demande	0
3. Nothing disclosed (excluded) / Aucune communication (exclusion)	0	8.	Treated informally / Traitement non officiel	0
4. Nothing disclosed (exempt) / Aucune communication (exemption)	0	<b>TOTAL</b>		<b>17</b>
5. Transferred / Transmission	2			

III Exemptions invoked / Exemptions invoquées							
S. Art. 13(1)(a)	0	S. Art. 16(1)(a)	0	S. Art. 18(b)	0	S. Art. 21(1)(a)	0
(b)	0	(b)	0	(c)	0	(b)	0
(c)	0	(c)	0	(d)	0	(c)	0
(d)	0	(d)	0	S. Art. 19(1)	6	(d)	0
S. Art. 14	0	S. Art. 16(2)	2	S. Art. 20(1)(a)	0	S. Art. 22	0
S. Art. 15(1) International rel. / Relations intern.	0	S. Art. 16(3)	0	(b)	0	S. Art. 23	2
Defence / Défense	0	S. Art. 17	0	(c)	0	S. Art. 24	0
Subversive activities / Activités subversives	0	S. Art. 18(a)	0	(d)	0	S. Art. 26	0

IV Exclusions cited / Exclusions citées			
S. Art. 68(a)	0	S. Art. 69(1)(c)	0
(b)	0	(d)	0
(c)	0	(e)	0
S. Art. 69(1)(a)	0	(f)	0
(b)	0	(g)	0

V Completion time / Délai de traitement	
30 days or under / 30 jours ou moins	12
31 to 60 days / De 31 à 60 jours	2
61 to 120 days / De 61 à 120 jours	1
121 days or over / 121 jours ou plus	2

VI Extensions / Prorogations des délais		
	30 days or under / 30 jours ou moins	31 days or over / 31 jours ou plus
Searching / Recherche	0	0
Consultation	0	3
Third party / Tiers	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>5</b>

VII Translations / Traduction		
Translations requested / Traductions demandées		
Translations prepared / Traductions préparées	English to French / De l'anglais au français	0
	French to English / Du français à l'anglais	0

VIII Method of access / Méthode de consultation	
Copies given / Copies de l'original	15
Examination / Examen de l'original	0
Copies and examination / Copies et examen	0

IX Fees / Frais			
Net fees collected / Frais net perçus			
Application fees / Frais de la demande	\$ 65.00	Preparation / Préparation	0
Reproduction	0	Computer processing / Traitement informatique	0
Searching / Recherche	0	<b>TOTAL</b>	<b>\$ 65.00</b>
Fees waived / Dispense de frais		No. of times / Nombre de fois	\$
\$25.00 or under / 25 \$ ou moins		4	\$ 20.00
Over \$25.00 / De plus de 25 \$		0	\$ 0

X Costs / Coûts	
Financial (all reasons) / Financiers (raisons)	
Salary / Traitement	\$ 90,000.00
Administration (O and M) / Administration (fonctionnement et maintien)	\$ 5,000.00
	\$ 95,000.00
Person year utilization (all reasons) / Années-personnes utilisées (raison)	
Person year (decimal format) / Années-personnes (nombre decimal)	1.3



**Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada  
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada**

**Schedule – Access to Information Act Delegation Order  
Annexe – Ordonnance de délégation des pouvoirs du CRSNG relative  
à la Loi sur l'accès à l'information**

<b>Section or subsection of the Act / Article ou paragraphe de la Loi</b>	<b>ATIP Co-ordinator / Coordonnateur de l'AIPRP</b>	<b>Corporate Secretary/ Secrétaire du Conseil du CRSNG</b>	<b>Executive Vice President / Vice-président directeur</b>
7(a)	X	X	X
8(1)	X	X	X
9	X	X	X
11(2)(3)(4)(5)(6)	X	X	X
12(2)	X*	X	X
12(3)	X*	X	X
13	X*	X	X
14	X*	X	X
15	X*	X	X
16	X*	X	X
17	X*	X	X
18	X*	X	X
19	X	X	X
20	X	X	X
21(1)	X*	X	X
22	X	X	X
23	X	X	X
24	X	X	X
25	X	X	X
26	X	X	X
27(1)(4)	X	X	X
28(1)(2)(4)	X	X	X
29(1)	X	X	X
33	X	X	X
35(2)	X	X	X
37(4)	X	X	X
43(1)	X	X	X
44(2)	X	X	X
52(2)(3)	X	X	X
69	X	X	X
71(2)	X	X	X
77	X	X	X

\* indicates that Access to Information and Privacy Coordinator may sign under this provision with approval of the President or other senior designates

\* Indique que le coordonnateur à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels peut signer des documents en vertu de ces dispositions avec l'approbation du président ou d'autres cadres désignés.